

DES GESTES POUR RESPECTER L'ENVIRONNEMENT PENDANT VOTRE SEJOUR

Eteindre la lumière en sortant d'une pièce et dès que la lumière extérieure est suffisante.

(3 ampoules de 75 W qui restent allumées une soirée consomment autant qu'une lessive à 60°C)

Couper la veille des appareils électriques

Les veilles consomment 150 à 500 kWh par ménage et par an, soit la consommation d'un réfrigérateur sur la même période !

Limiter la température du chauffage (19° dans le salon et la cuisine – 16 à 17° dans les chambres). Eteindre ou baisser les radiateurs pour aérer ou pendant une absence prolongée.

1 degré de moins = 7 % de consommation énergétique en moins. 1 degré de moins pour tous, économiserait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de Marseille.

Boire l'eau du robinet.

L'eau provient d'un réseau communal parfaitement et régulièrement contrôlé par les services de la DDASS.

Economiser l'eau. Préférer la douche au bain. Ne laisser pas couler l'eau en permanence pour se laver les dents ou pour faire la vaisselle.

Lors de vos achats, prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire les courses. *Eviter les sacs plastiques que l'on propose dans les commerces.* **Privilégier les produits de saison et locaux**, pauvres en emballage (formats familiaux, en vrac)...

Trier vos déchets et les déposer dans les points de collecte situés :

- | | |
|----------------------|--|
| - verre | - Poubelle Verte |
| - papier, carton | - Poubelle Jaune |
| - métaux, aluminium | - En déchetterie (Rue de Longvic, 21300 Chenôve) |
| - plastiques | - Poubelle Noire |
| - déchets organiques | - Poubelle Noire |

En randonnée, adopter une attitude respectueuse de la nature : emporter vos déchets, rester sur les chemins balisés, pas de feu sauvage, limiter les cueillettes et récoltes, fermer les barrières que vous avez ouvertes, éviter d'emmener votre chien dans les zones d'estives...

Lors de vos déplacements en voiture, limiter votre vitesse, respecter les distances de sécurité, changer de vitesse à 2 000 tr/min pour les véhicules à essence et à 2 500 tr/min pour les véhicules diesel...